

INTRODUCTION

Les paysages résident dans une relation entre les caractères naturels du site et les activités humaines liées à l'exploitation économique de ces territoires. C'est un rapport complexe, qui existe, entre les éléments naturels structurant les paysages et les événements humains qui y ont dessiné des usages liés à leurs besoins.

Les parcs photovoltaïques, de par leur emprise au sol sont à même de dialoguer avec les grands éléments structurants du paysage que sont le relief ou les grandes formations végétales (haies et forêts).

Les paysages sont le subtil équilibre entre les éléments naturels et les activités humaines passées et présentes. Les activités humaines ont souvent généré des paysages particuliers, emblématiques voire grandioses.

L'évolution des paysages doit permettre de développer les potentiels naturels des sites en y intégrant l'évolution de l'anthropisation du territoire.

C'est dans un équilibre entre protection et développement que pourra se maintenir la cohérence entre les installations humaines et le territoire.

L'implantation de parcs photovoltaïques doit s'inscrire dans une démarche d'aménagement du paysage. La méthode utilisée dans le cadre du dossier de diagnostic part d'une observation générale du territoire aux diverses échelles de visibilité du projet, pour ensuite reformuler et amender un projet d'implantation. Ce projet spatialisé nous permet de mesurer sa compatibilité avec le paysage et de pouvoir mesurer ses enjeux au stade du diagnostic.

Pour cela l'étude se déroule en deux temps :



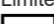
- L'état initial du paysage et ses enjeux au regard du projet à différentes échelles d'étude;
- L'évaluation des impacts prévisibles d'une ou plusieurs variantes d'implantation.

Ces deux étapes permettent d'identifier les paysages et le patrimoine qui le constituent, puis de mesurer comment l'implantation des panneaux photovoltaïques pourra dialoguer avec le paysage et y participer afin de le valoriser.

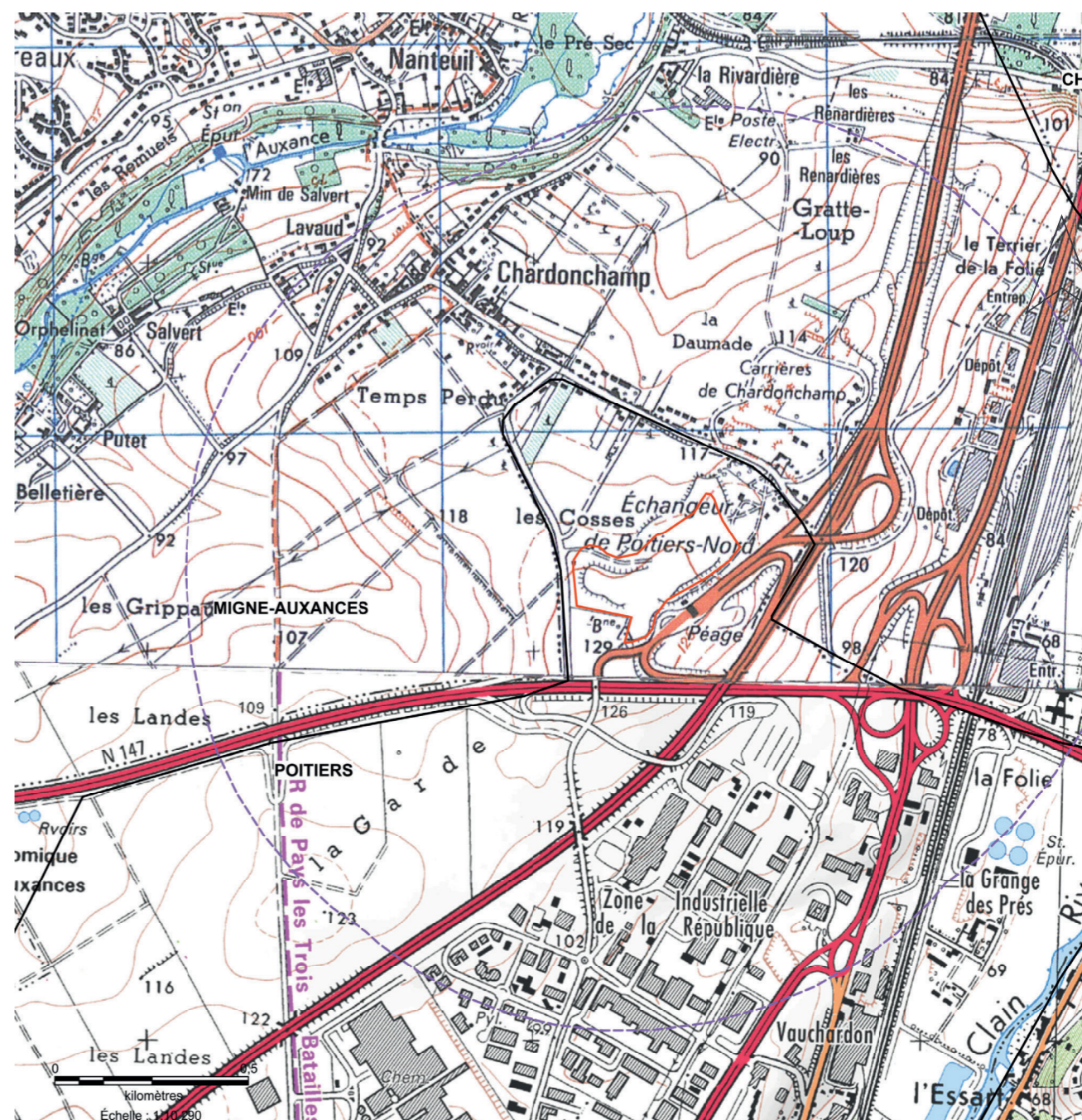
La circulaire du 18 décembre 2009 relative au développement et au contrôle des installations photovoltaïques au sol précise en effet que « le développement de ce type d'installations doit prendre en compte la protection des espaces agricoles et forestiers existants ainsi que la préservation des milieux naturels et des paysages ».

Le site retenu pour l'implantation du projet est localisé sur une ancienne décharge au Nord de Poitiers, et surplombe le péage de l'A10.

LEGENDE

- Zone de projet (ZIV) 
- Aire d'étude rapprochée (AER)  1 km
- Limites communales 

Carte des aires d'étude



Source: Assemblage BE Agence B. Jardins & Paysages

PHASE 1. ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE ET SES ENJEUX

1. LES PAYSAGES

1.1 Identification des grandes composantes paysagères

Cette étape identifie les grandes composantes paysagères du territoire (entités paysagères, relief et principaux axes de perception) et leurs enjeux au regard du projet photovoltaïque. Cette approche du paysage du secteur élargi s'effectue par l'étude de l'Atlas des paysages de la Vienne ainsi que de l'Indre-et-Loire. Elle est complétée par des visites de terrain.

Au sein de l'aire d'étude éloignée, les unités paysagères sont :

- Les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars (plaines de champ ouvert)
- Poitiers-Châtelleraut (villes principales)
- Les vallées du Clain et de ses affluents (vallées principales)
- Les terres de Brandes (paysage singulier)

Le site se positionne à la limite Nord de Poitiers et de son aire urbaine, longeant la zone industrielle et surplombant l'autoroute A10.

Il s'inscrit ainsi dans l'unité paysagère de Poitiers-Châtelleraut, dont l'un des axes principaux est le Clain et sa vallée. Autour on retrouve les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars, de larges étendues de champs ouverts sur terrain plat. A l'Est, le site est entouré par les terres de brandes, que l'on aperçoit sur le coteau opposé. Ces dernières sont de larges terres pauvres, contrastant avec la diversité des vallées qui les creusent.

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les principaux axes de circulation sont :

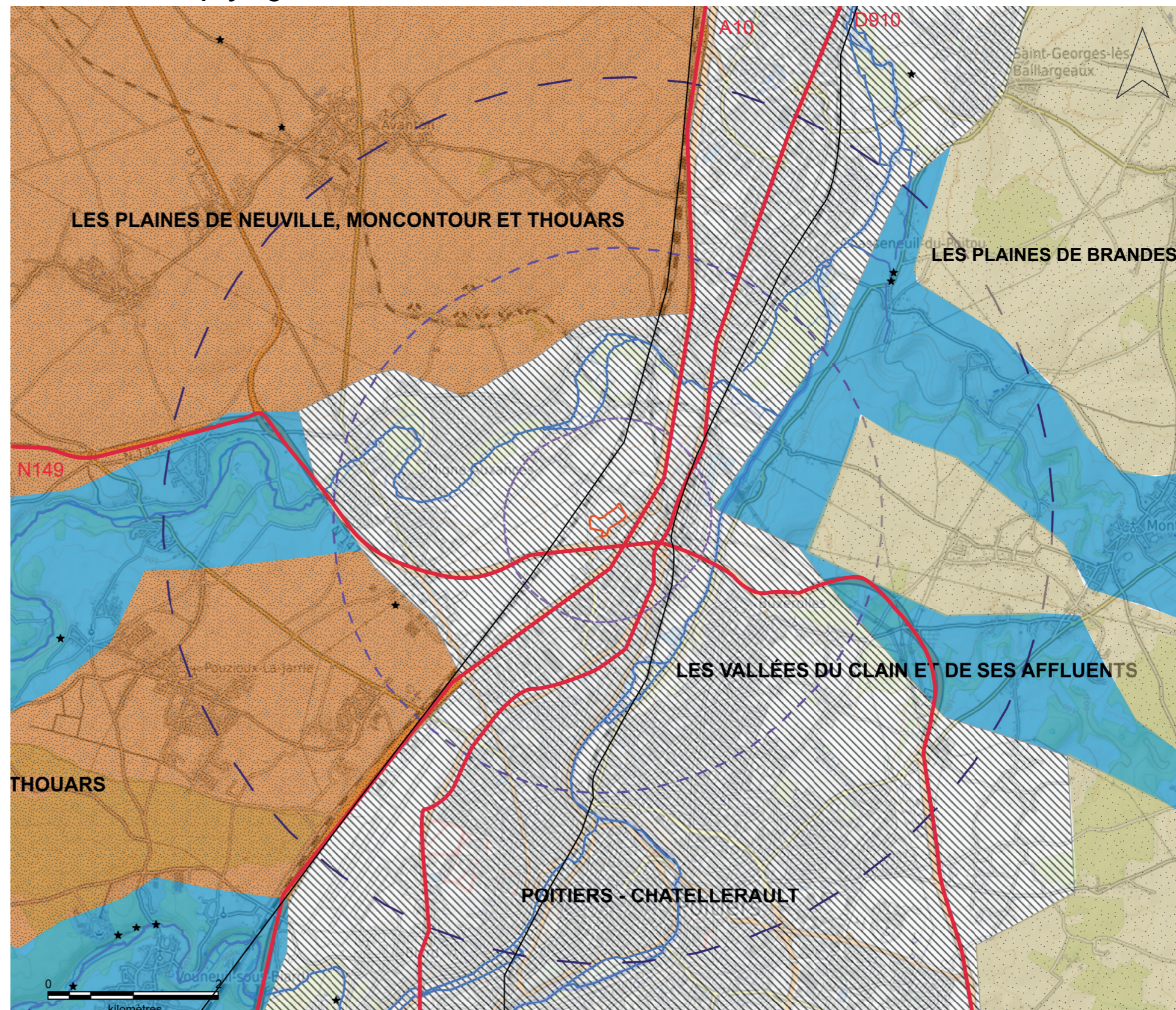
- L'autoroute A10 reliant Paris à l'Espagne, qui longe le site d'étude et contourne Poitiers. En parallèle, on trouve la RD 910 reliant Châtelleraut à Tours.
- La N147 d'Est en Ouest, qui relie Migné-Auxances à Mignaloux-Beauvoir en contournant Poitiers.
- L'axe du TGV reliant Bordeaux à Paris, avec deux arrêts autour du site : au centre de Poitiers et au niveau du Futuroscope.

La zone d'implantation photovoltaïque est en contact direct avec l'A10, et donc visible depuis celle-ci.

LEGENDE

Zone de projet (ZIV)	
Aire d'étude rapprochée (AER)	
Aire d'étude intermédiaire (AEI)	
Aire d'étude éloignée (AEE)	
Limites communales	
Limites départementales	
Unités paysagères	
Les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars	
Les Vallées du Clain et de ses affluents	
Poitiers - Châtelleraut	
Les terres de Brandes	

Carte des unités paysagères



1.1.1 Poitiers-Châtellerault

« Une longue bande de territoire, s'étendant sur près de 50 kilomètres de Poitiers-sud jusqu'à Châtellerault-nord en passant par le Futuroscope, associe de façon quasi continue l'urbanisation et les infrastructures le long des vallées du Clain et de la Vienne. En parcourant les principaux axes qui traversent le secteur, notre regard rencontre le déploiement répétitif des motifs habituels du développement urbain du XXe siècle, caractérisé par la disparition des « éléments de nature » et des coupures d'urbanisation. Les vallées ne sont plus tellement lisibles en tant que paysages. Seuls, les centres anciens, ou le parc d'attraction, montrent des paysages construits spécifiques. Le reste se trouve banalisé car sans rapport, sans dialogue avec ce site initial de vallée : zones commerciales, zones pavillonnaires, zones d'activités... La rive droite du Clain, entre Poitiers et Châtellerault, échappe encore au phénomène et permet de bénéficier de quelques scènes où le paysage de la vallée apparaît. A Poitiers même, le site initial occasionne diverses compositions urbaines de qualité, tirant profit des positions spectaculaires procurées par les falaises des rivières. Le jardin de Blossac, notamment, offre des sensations de paysage remarquables. Il s'ouvre sur une vaste composition combinant géographie du support (géologie, sol, relief), végétation de coteaux et de fond de vallée, répartition et diversité du bâti. Malheureusement, trop souvent, les falaises n'apparaissent que comme un potentiel pittoresque négligé, dissimulé derrière quelques façades. ».

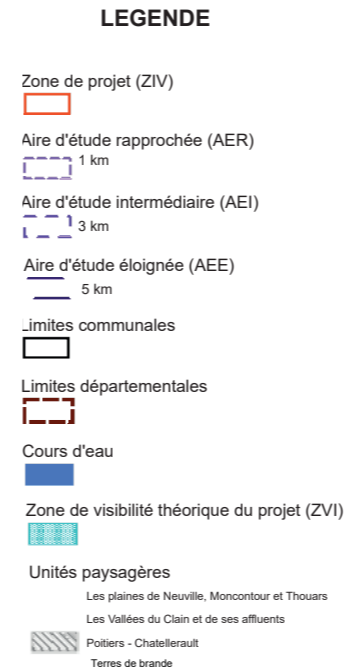
Source : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr>

ENJEUX AU REGARD DU SITE DE PROJET

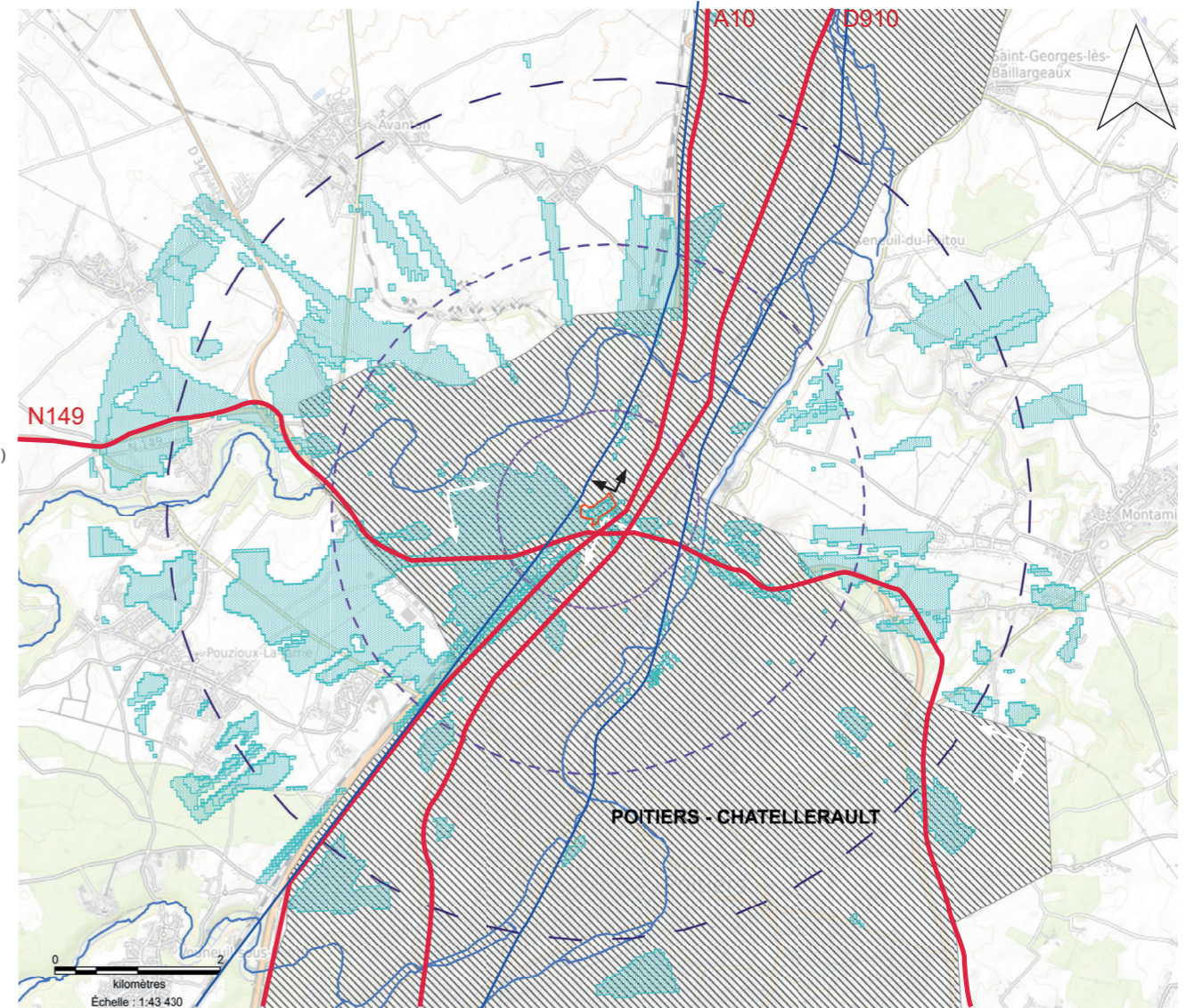
Le site de projet se situe au cœur de l'axe urbanisé Poitiers-Châtellerault. Il est à la limite de l'aire urbaine de Poitiers, en limite de la zone industrielle. Les perceptions sont liées pour la plupart au réseau routier et à des percées dans le tissu urbain, puisque l'on perçoit le site depuis l'A10, mais aussi depuis les zones d'urbanisations moins denses sur les coteaux : les quartiers résidentiels de Migné-Auxances, ainsi que le quartier des Hauts de Buxerolles dans Poitiers.

La zone ne comporte pas de motifs de végétation majeur. Cependant elle est marquée par la vallée du Clain et sa ripisylve. Celle-ci n'est plus réellement lisible en tant que paysage, englobée par la trame urbaine de Poitiers et ses zones industrielles.

Le site lui-même est aujourd'hui en partie dissimulé par une large bande arbustive sur ses talus. Il est cependant visible depuis les paysages de plaines demeurant à l'Ouest de l'A10, mais s'inscrit dans la logique industrielle présente à l'Est.



Carte des unités paysagères : Poitiers-Châtellerault



Source : IGN / Assemblage cartographique BE Agence B. Jardins & Paysages



Poitiers - Depuis le site de projet - vue en direction du Sud-Est

Source : Sortie terrain BE Agence B. Jardins & Paysages 22/05/2019

1.1.2 Les plaines de Neuville, Montcontour et Thouars

« La dilatation de l'espace fait ici ressentir un grand paysage : paysage de grands horizons et immenses parcelles. L'œil peut parcourir d'un seul coup un très vaste territoire, les obstacles visuels ne se situant en général qu'assez loin. L'imaginaire n'a cependant pas pour habitude d'associer ces territoires à l'idée pittoresque des paysages. Le « renvoi mental paysager » le plus évident et le plus immédiat, lorsque l'on aborde ce territoire, est celui auquel appartiennent les « plaines de grande culture ». L'attention n'est accrochée ni par l'espace, très uni, ni par les objets, assez rares. La dominante qui semble se dégager le plus, et que l'on retrouve d'ailleurs dans la littérature, c'est celle de la couleur. Ce sont en particulier les couleurs des cultures en fleurs comme le jaune des colzas (« à la limite du jaune », comme le disait Colette), et celui des tournesols, qui donnent à ces terres plates comme un accès de violence, mais dont on sait qu'il ne durera pas... En hiver, de par l'étendue de terre nue, les belles teintes du sol –des ocres, allant du jaune au rouge foncé– prédominent également dans le spectre des éléments de perception sensible du secteur. Le ciel, par sa masse et son omniprésence, vient souligner cette immensité plane et colorée. Dans la perception générale, d'autres événements majeurs viennent animer spécifiquement et par contraste ces paysages : ce sont les vallées. Contenues aux franges de la plaine, elles renferment des modulations du relief ainsi qu'une grande partie des bourgs, hameaux et villages - à l'exception notable de Neuville. Bien souvent, le contraste est en outre renforcé par la nature granitique du fond des vallées, dans un ensemble plat et calcaire : le site très exceptionnel de la cascade de Pommiers, par exemple, tire un de ses attraits de ce contraste. ».

Source: <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr>

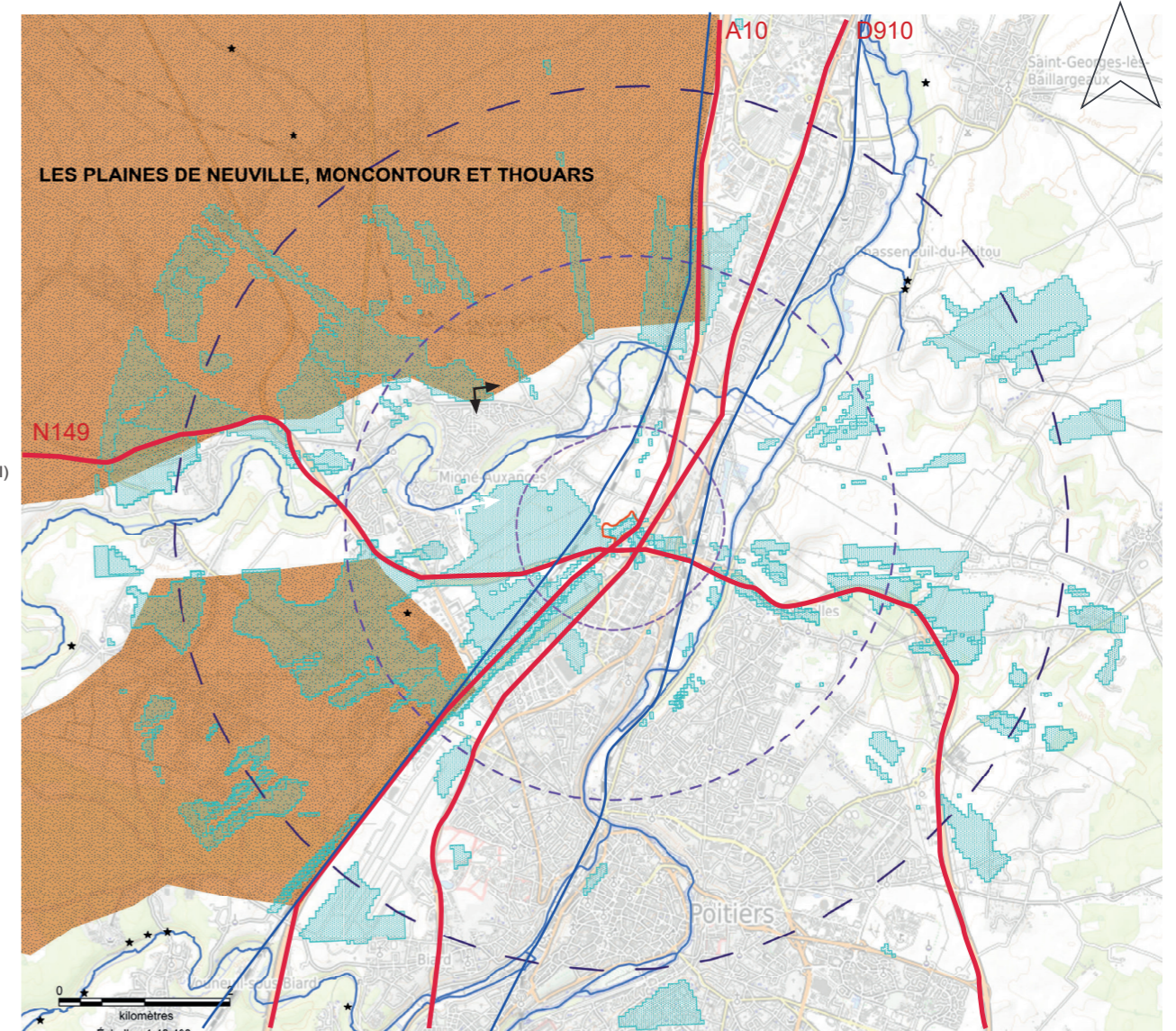
ENJEUX AU REGARD DU SITE DE PROJET

Cette entité se caractérise par son relief plat. S'il permet une respiration par rapport aux zones urbanisées, il amène aussi un impact direct lors de la moindre installation. Ainsi, le site d'implantation, en hauteur, pourrait facilement être visible depuis le plateau. Cependant, l'éloignement relatif du site, et la rupture de la vallée de l'Auxance font que le site a un impact visuel négligeable sur cette unité.

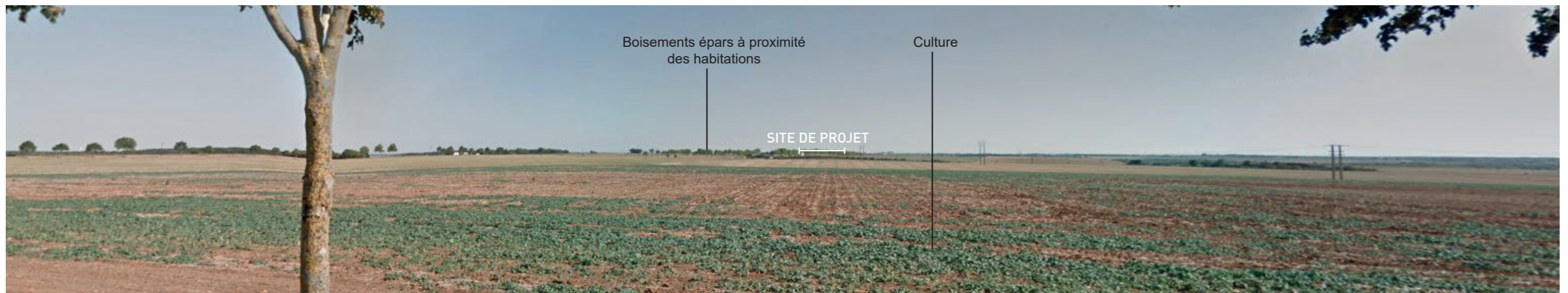
LEGENDE

- Zone de projet (ZIV)
- Aire d'étude rapprochée (AER) 1 km
- Aire d'étude intermédiaire (AEI) 3 km
- Aire d'étude éloignée (AEE) 5 km
- Limites communales
- Limites départementales
- Cours d'eau
- Zone de visibilité théorique du projet (ZVI)
- Unités paysagères
 - Les plaines de Neuville, Montcontour et Thouars
 - Les Vallées du Clain et de ses affluents
 - Poitiers - Châtelleraut
 - Terres de brande

Carte des unités paysagères : Les plaines de Neuville, Montcontour et Thouars



Source : IGN / Assemblage cartographique BE Agence B. Jardins & Paysages



MIGNE AUXANCES - D18A - Vue en direction du Sud

Source : Google street view

1.1.3 Les vallées du Clain et de ses affluents






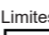
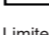




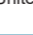
« Les cours supérieurs des rivières du secteur sont inscrits dans les socles de roches anciennes (massif armoricain et massif central), dans le paysage de bocage de la Gâtine. Le dessin du parcellaire et des haies apparaît par endroit sur les coteaux. En quittant les socles anciens, les vallées se creusent plus nettement dans les roches tendres. Les profils marqués des falaises vont régner jusqu'à Poitiers. Sur les coteaux, les boisements et les friches instaurent une limite visuelle entre les vallées et les plaines alentours. A l'approche de Poitiers, la végétation s'intensifie fortement. Certaines vallées (Miosson, Menuse, Boivre) circulent en milieu forestier. Par contre, dans les vallées du Clain et de l'Auxances, la densité du bâti s'intensifie très nettement et multiplie les écrans visuels. Poitiers et ses magistrales falaises épouse le site d'oppidum formé par le Clain et la Boivre. En aval, le relief s'apaise et la vallée du Clain, plus évasée, ne forme plus un motif aussi puissant. A l'approche de Châtellerault, le fond de vallée et les coteaux se densifient à nouveau. ».

Source: <https://www.parc-loire-anjou-touraine.fr>

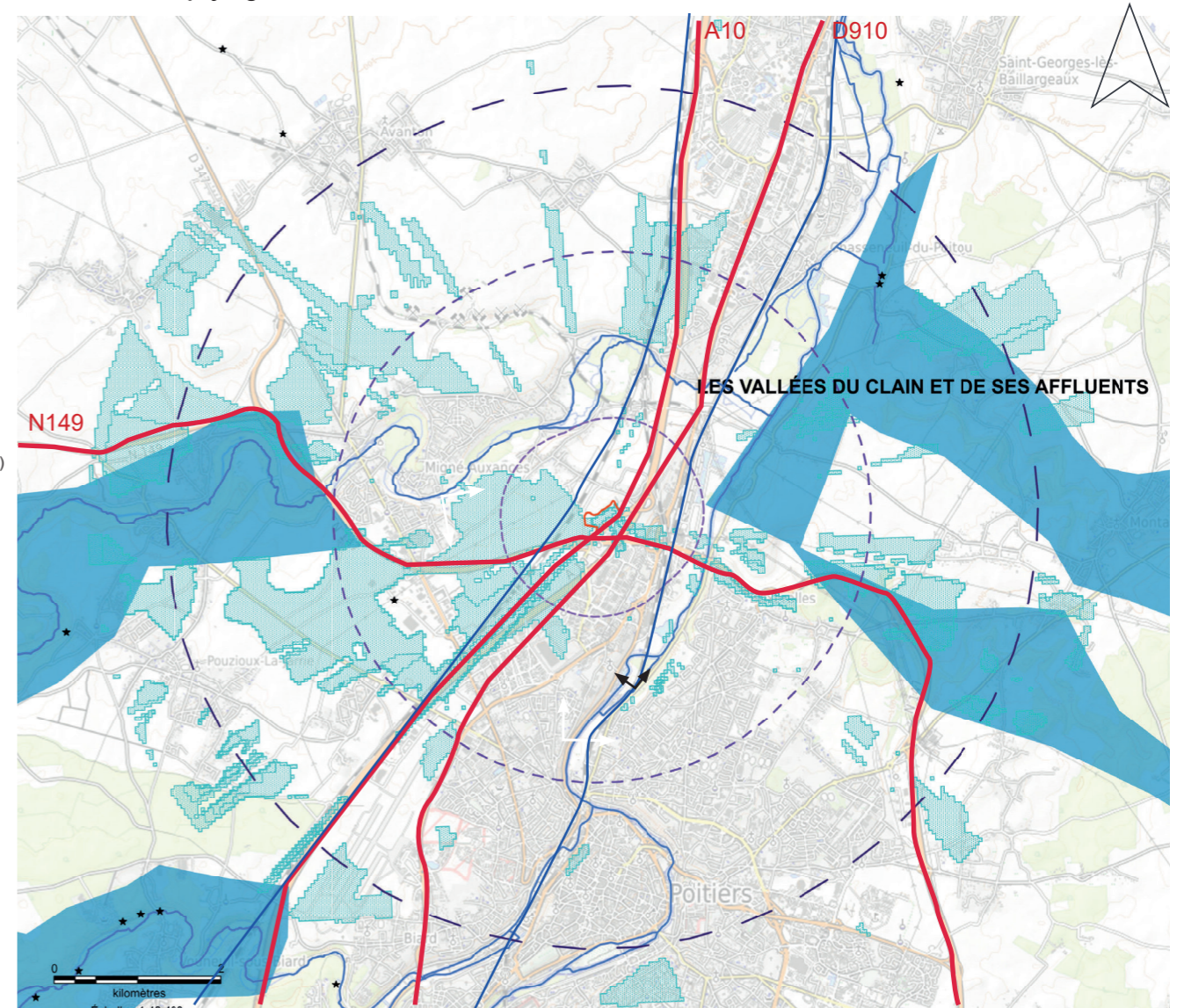
ENJEUX AU REGARD DU SITE DE PROJET

Malgré le potentiel occasionné par le relief, les points de vue sont rares dans les vallées. On y trouve des ripisylves denses ainsi que des reliefs abrupts, falaises par endroit. Les différents motifs de végétation s'étalent depuis les rives des cours d'eau jusqu'au bord des coteaux, et jouent souvent le rôle d'écran le long des coteaux. Ainsi, si le site d'étude, malgré sa proximité et son relief, ne présente pas d'enjeu pour ces vallées, protégées par le relief ainsi que par les ripisylves denses.

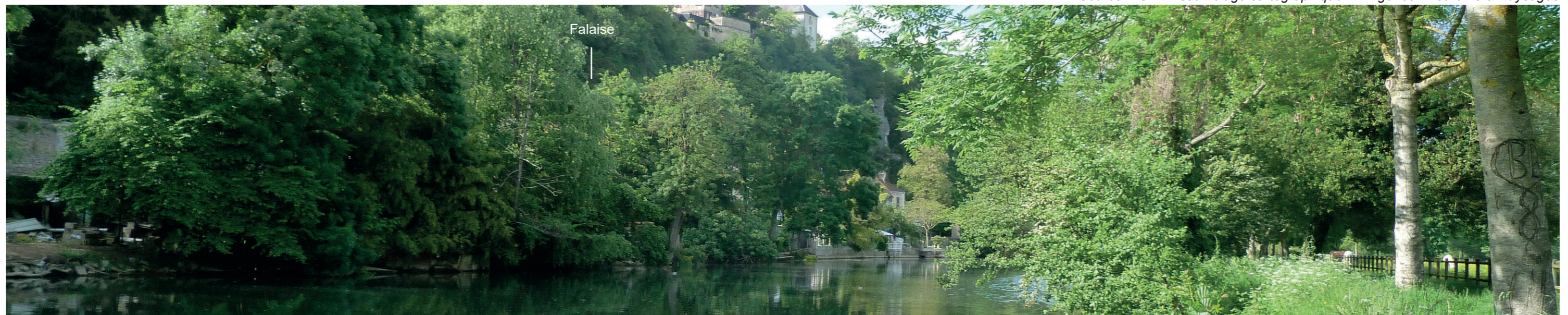
LEGENDE

- Zone de projet (ZIV) 
- Aire d'étude rapprochée (AER)  1 km
- Aire d'étude intermédiaire (AEI)  3 km
- Aire d'étude éloignée (AEE)  5 km
- Limites communales 
- Limites départementales 
- Cours d'eau 
- Zone de visibilité théorique du projet (ZVI) 
- Unités paysagères
 -  Les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars
 -  Les Vallées du Clain et de ses affluents
 -  Poitiers - Châtellerault
 -  Terres de brande

Carte des unités paysagères : Les vallées du Clain et de ses affluents



Source : IGN / Assemblage cartographique BE Agence B. Jardins & Paysages



Poitiers- Au bord du Clain -Vue en direction du Nord

Source : Sortie terrain BE Agence B. Jardins & Paysages 22/05/2019

1.1.4 Les terres de brandes

« Bien que correspondant à l'une des entités paysagères les plus vastes de la région (la plus vaste de la Vienne), les terres de brandes demeurent mal connues. Elles concernent pourtant la majeure partie du pays chauvinois, un vaste croissant au sud de Poitiers, les parties nord des pays lussacois et montmorillonnais ainsi qu'une bonne partie du sud du département. De par un déficit de représentations sur le secteur, une certaine pauvreté des horizons, une rareté du bâti (un désert par endroits), la maigreur des motifs végétaux, il ne semble pas - de prime abord - y avoir de caractère paysager marqué..».

Source: <https://www.parc-loire-anjou-touraine.fr>

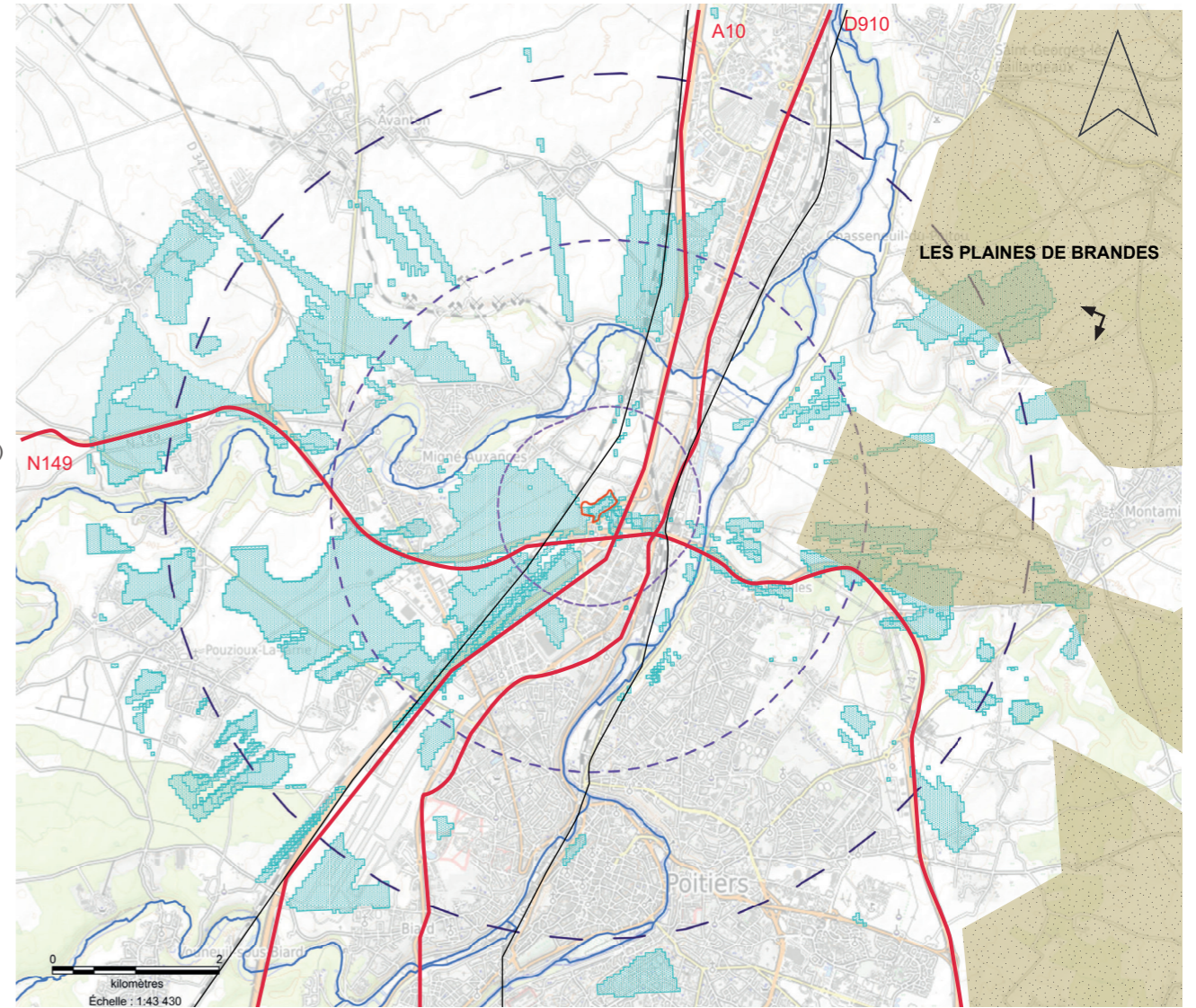
ENJEUX AU REGARD DU SITE DE PROJET

La perception des terres de brandes est principalement conditionnée par la platitude du relief. Cependant, ces terres ne s'ouvrent pas toujours à de larges horizons. En effet, elles sont ponctuées par de nombreux motifs végétaux, bocagers par endroit, mais aussi de nombreux arbres isolés. Cependant, ces derniers ne forment pas d'ensemble tenu, qui pourrait appuyer le paysage. Ces plateaux constituent donc des paysages assez monotones, entrecoupés par les vallées. On y trouve peu de point de vue, ainsi il n'y a aucun enjeu au regard du site de projet.

LEGENDE

- Zone de projet (ZIV)
- Aire d'étude rapprochée (AER)
- Aire d'étude intermédiaire (AEI)
- Aire d'étude éloignée (AEE)
- Limites communales
- Limites départementales
- Cours d'eau
- Zone de visibilité théorique du projet (ZVI)
- Les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars
- Les Vallées du Clain et de ses affluents
- Poitiers - Châtelleraut
- Terres de brande

Carte des unités paysagères : Les terres de brandes



Source : IGN / Assemblage cartographique BE Agence B. Jardins & Paysages



Montamisé-Route de Fontaine -Vue en direction du Nord-Est

Source : Google street view

1.1.5 La topographie

La topographie générale de l'aire d'étude s'articule autour de larges plaines légèrement vallonnées, délimitées par des vallées plus profondes voire escarpées. En effet, certaines rives du Clain sont formées de falaises abruptes.

On trouve très peu de points hauts et remarquables dans l'ensemble de l'aire d'étude. En effet, les points les plus hauts sont le site de projet lui-même, formé par l'accumulation de déchets de l'ancienne décharge, à une hauteur de 126m, la Gorde au Sud du site à 123m et Frouzille au Nord Est, à 143m. La plupart sont donc trop éloignés et ne présentent que peu d'intérêts de co-visibilité.

Les falaises présenteraient des points de vue potentiels si elles n'étaient pas entourées en majorité par de larges ripisylves, qui en font des zones très abritées. Cependant, le site photovoltaïque étant lui-même un point haut, il représente un point de repère depuis les plaines alentours.

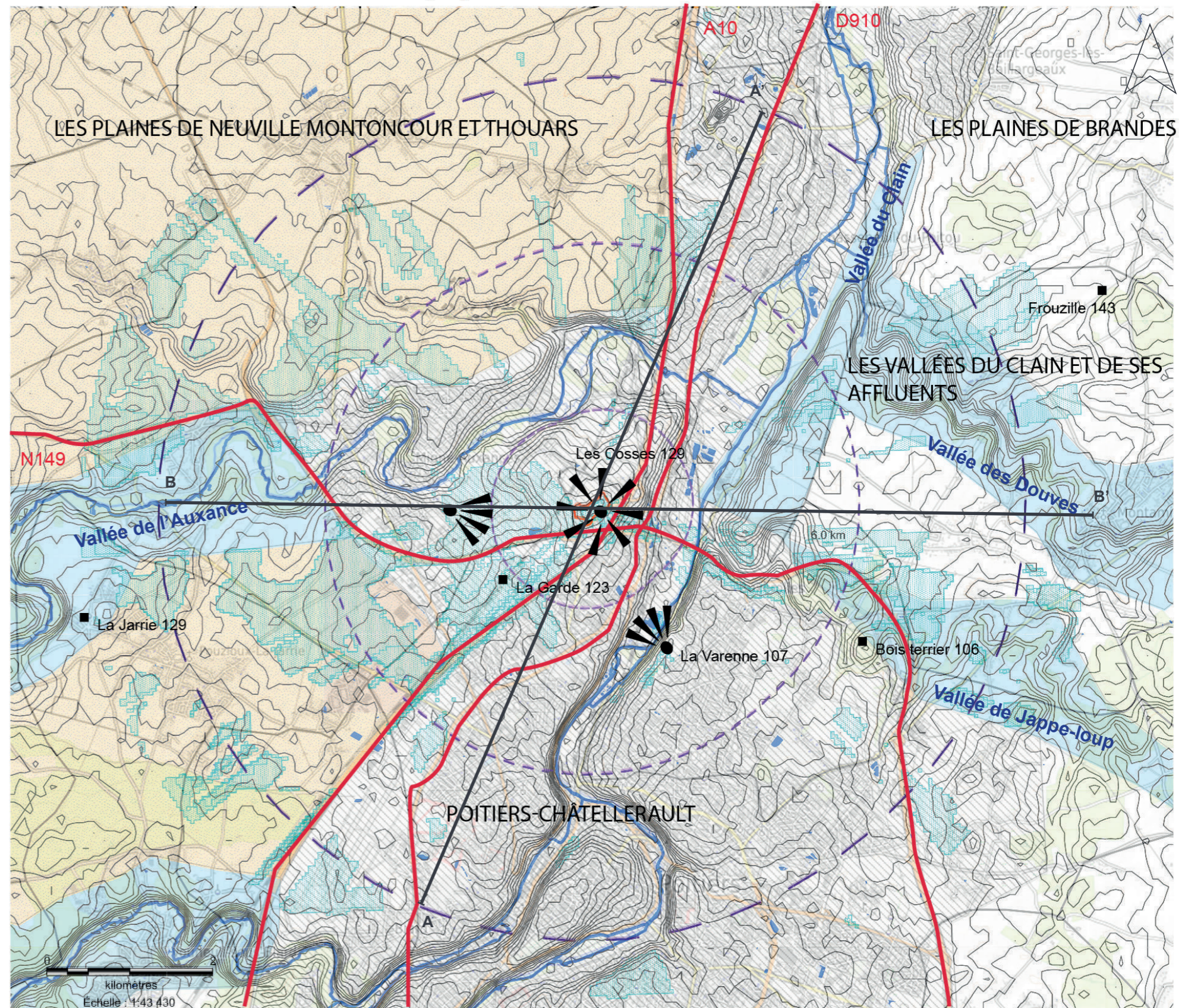
La simulation de la visibilité théorique du projet a été repérée sur la carte ci-contre. Elle a été mesurée selon une hauteur de panneaux photovoltaïques de 2,20 m. Leur nombre est calculé selon la capacité technique maximale de la zone de projet. Un panneau est considéré comme visible dès que l'on peut en voir une partie. A l'échelle des aires d'études, boisements et bâti ont été pris en compte.

L'analyse de la carte ci-contre met en évidence une certaine visibilité du site depuis les plaines Ouest, dans les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars, ainsi que dans une partie des affluents du Clain, au niveau des versants de la vallée des Douves et de la vallée de Jappe-loup notamment. On remarque cependant qu'il n'y a aucune aire de visibilité au Sud, et donc depuis Poitiers et son centre historique.

LEGENDE

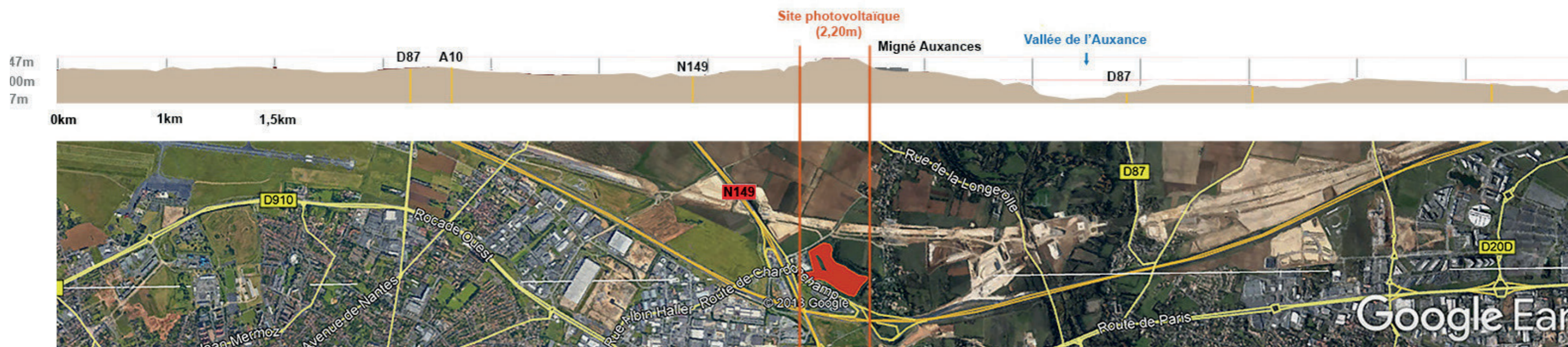
- Zone de projet (ZIV)
- Aire d'étude rapprochée (AER) 1 km
- Aire d'étude intermédiaire (AEI) 3 km
- Aire d'étude éloignée (AEE) 5 km
- Cours d'eau
- Zone de visibilité théorique du projet (ZVI)
- Unités paysagères
 - Les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars
 - Les Vallées du Clain et de ses affluents
 - Poitiers - Chatelleraut
- Courbe de niveau 5m
- Points de vue

Carte du relief et des zones de visibilité du projet



Source: Open street map / Assemblage BE Agence B. Jardins & Paysages

COUPE AA' SUD / NORD



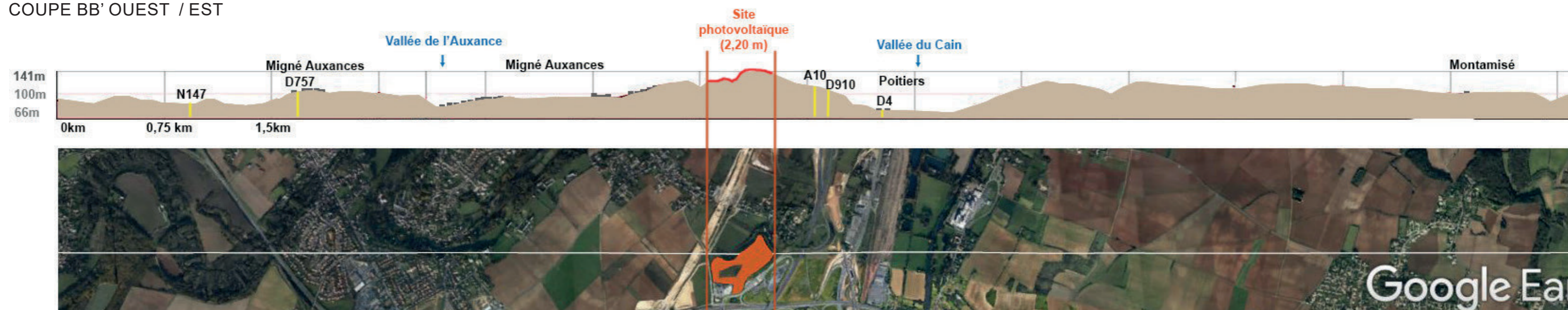
La coupe topographique ci-dessus met en évidence la morphologie générale de l'aire éloignée selon un profil Sud / Nord. La partie Sud est une large plaine où s'insère Poitiers et la commune de Buxerolles. Le site forme une rupture de part sa hauteur avec les

plaines environnantes. Au Nord on trouve une large plaine où s'insère la zone industrielle de Poitiers ainsi que la gare ferroviaire. La vallée de l'Auxance traverse le paysage à proximité du site, entourée par une large ripisylve qui la dissimule

Source : Google Earth Pro / Agence B. Jardins & Paysages

NB: La hauteur retenue dans l'analyse pour les panneaux photovoltaïques est de 2,20 m.

COUPE BB' OUEST / EST



La coupe topographique ci-dessus met en évidence la morphologie générale de l'aire éloignée selon un profil Ouest-Est. On peut voir le vallonnement marqué de la plaine Ouest, plus léger côté Est, vers Montamisé. Le site photovoltaïque s'insère entre le Clain et les méandres de son affluent, l'Auxance. Il forme un point haut par

rapport aux plaines, se distinguant notamment depuis la commune de Migné-Auxances

Source : Google Earth Pro / Agence B. Jardins & Paysages

NB: La hauteur retenue dans l'analyse pour les panneaux photovoltaïques est de 2,20 m.